

REGLEMENT DU RECRUTEMENT
Chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire Rodez Agglomération

ARTICLE 1 : Objet du recrutement

Un recrutement sur épreuve est ouvert pour l'emploi d'un(e) chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire, titulaire, à défaut contractuel pour une durée de 3 ans, chargé(e) de mettre en œuvre la convention Pays d'art et d'histoire sur le territoire Rodez Agglomération et d'exercer les missions décrites dans la fiche de poste ci-jointe.

ARTICLE 2 : Eligibilité des candidats

Pour être admis à se présenter, les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Soit être titulaire d'un grade de catégorie A du cadre d'emploi d'attaché de conservation (ou attaché territorial) et être détenteur d'un diplôme national ou reconnu par l'Etat, dans le champ de compétence de la culture, de l'architecture ou du patrimoine.
- Soit avoir déjà occupé un poste de chef(fe) de projet ou d'animateur(trice) de l'architecture et du patrimoine d'une Ville ou d'un Pays d'art et d'histoire.
- Soit être titulaire d'un diplôme national ou reconnu par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 5 années consécutives d'études supérieures après le Baccalauréat en histoire, histoire de l'art, architecture ou médiation culturelle.

Les candidatures, composées de :

- Lettre de motivation et Curriculum Vitae
- Copies des diplômes ou des attestations justifiant le parcours et la situation du candidat

Sont à adresser **avant le 29/08/2025** à Monsieur le Président de Rodez Agglomération :

Par voie numérique à l'adresse mail : drh.drh@rodezagglo.fr

Le candidat veillera à nommer les 2 fichiers demandés selon la nomenclature suivante :

- Cv + lettre de motivation : NOM Prénom_CV_LM
- Diplôme : NOM Prénom_Diplôme

Ou par voie postale :

Direction des ressources humaines – 17 Rue Aristide Briand - CS 53531 - 12035 Rodez Cedex 9

ARTICLE 3 : Déroulement des épreuves

Les candidats sélectionnés seront invités à se présenter à des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Les épreuves se dérouleront comme suit :

- Une épreuve d'admissibilité pour tous les candidats non-titulaires d'un grade de catégorie A de la fonction publique territoriale ou n'ayant pas exercé des fonctions de chef(fe) de projet ou d'animateur(trice) de l'architecture et du patrimoine d'une Ville ou d'un Pays d'art et d'histoire.
- Une épreuve d'admission pour l'ensemble des candidats.

3.1. Épreuve d'admissibilité

Les candidats non-titulaires d'un grade de catégorie A de la fonction publique territoriale ou n'ayant pas exercé des fonctions de chef(fe) de projet ou d'animateur(trice) de l'architecture et du patrimoine d'une Ville ou d'un Pays d'art et d'histoire auront à fournir une note méthodologique de 4 pages maximum sans illustrations sous format numérique développant le sujet suivant :

Sujet : En vous appuyant sur vos connaissances du territoire Rodez Agglomération et du label Pays d'art et d'histoire, choisissez un axe majeur à développer dans le cadre d'une politique de valorisation et de médiation de l'architecture et du patrimoine. Proposez un plan d'actions pour la sensibilisation de cette thématique auprès d'un type de public que vous aurez choisi.

Les candidats retenus à l'épreuve d'admissibilité seront invités à transmettre la note méthodologique pendant une période donnée **qui leur sera précisée ultérieurement**, par courrier/courriel, à Monsieur le Président de Rodez Agglomération :

Par voie numérique, sous format Pdf à : drh.drh@rodezagglo.fr

Le candidat veillera à nommer le fichier selon la nomenclature suivante :

- NOM Prénom_Note_PAH

Ou par voie postale :

Direction des ressources humaines – 17 Rue Aristide Briand - CS 53531 - 12035 Rodez Cedex 9

3.2 Épreuves d'admission

Les candidats titulaires du cadre A de la fonction publique territoriale seront appelés à se présenter directement aux épreuves d'admission qui se dérouleront **le 27/11/2025** (*sous toute réserve*).

3.2.1 Mise en situation (coefficient 1)

Présentation d'un parcours commenté dans la ville de Rodez, conçu par le candidat. Durée : 45 minutes.

Le candidat devra faire preuve de ses connaissances et de ses capacités d'analyse de l'urbanisme, de l'architecture et des patrimoines présentés, ainsi que de sa connaissance générale sur l'évolution sociale et économique de la ville de Rodez.

Il devra également démontrer ses qualités de prise de parole en public.

3.2.2 Entretien avec les membres du jury (coefficient 2)

Durée : 45mn.

Il portera sur l'expérience et les motivations du candidat et donnera lieu à un échange sur la note méthodologique ou sur son parcours professionnel selon le profil du candidat.

ARTICLE 4 : Composition du jury

Le jury de recrutement sera composé des membres ci-dessous :

- Le Président de Rodez agglomération ou son représentant,
- La vice-présidente en charge des équipements culturels, des actions culturelles et du patrimoine de Rodez Agglomération,
- La vice-présidente en charge des ressources humaines de Rodez Agglomération,
- La directrice du patrimoine culturel de Rodez agglomération
- Le directeur musées-culture de Rodez agglomération,
- La responsable du service des publics de la direction musées-culture de Rodez agglomération,
- Le directeur des affaires culturelles de la Région Occitanie, ou son représentant,
- Un représentant de l'association nationale des chefs de projets Villes et Pays d'art et d'histoire réseau Occitanie,
- L'architecte des bâtiments de France de l'Aveyron.
- Le Président de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

ARTICLE 5 : Choix du candidat

Le jury désignera le candidat arrivé premier à l'issue des épreuves. Une liste complémentaire sera, le cas échéant, établie.

Fait à Rodez, le : 11 JUIN 2025



Christian TEYSSÈDRE
Président de Rodez Agglomération,